

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 5 (1939)

Heft: 78

Rubrik: Sur les écrans du monde

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suisse pour se permettre une critique facile. On ne s'est pas occupé de la question du budget de réalisation et on a oublié de constater que ces films étrangers avaient été produits avec un capital 3 à 4 fois plus élevé que celui dont disposait le producteur suisse. Le film est un moyen d'expression qui, à ce point de vue, ne peut être comparé avec l'œuvre de l'écrivain ou du compositeur de musique. Sa réalisation exige un travail collectif, une série d'appareils très coûteux, une collaboration de professionnels et spécialistes et, par conséquent, une base financière considérable. Pour l'exécution artistique d'un film il est impossible de sous-estimer l'importance de certains facteurs qui ont tous leur importance pécuniaire, entre autres:

La quantité de pellicule dont on peut disposer, ce qui permet de reprendre au besoin plusieurs fois une scène jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

Le temps qu'on peut consacrer à l'élaboration du scénario, à l'exécution du film, de son montage et de sa sonorisation.

S'il est facile de critiquer les producteurs suisses, il serait par contre intéressant de constater ce que les producteurs étrangers pourraient réaliser avec les moyens qui sont mis à la disposition des pre-

miers. Nous osons dire que les résultats obtenus sont tout à notre honneur.

Si l'on prétend qu'aucun producteur suisse n'est capable de réaliser un film de qualité irréprochable, on fait preuve d'une méfiance très étonnante au sujet de l'intelligence et des capacités artistiques de ses concitoyens. Si ce point de vue était justifié, il faudrait désespérer des possibilités de défense spirituelle en matière film de notre pays démocratique.

Nous constatons qu'on ne trouve pas un accueil réciproque en Angleterre à celui qu'on fait à ses cinéastes en Suisse. Il serait, en effet, impossible de faire tourner dans les pays britanniques un film par une maison de production suisse dans les mêmes conditions que celles que vous avez offertes au groupe de production anglais. L'attitude de la police des étrangers en Grande Bretagne est extrêmement rigoureuse et défend farouchement les intérêts de la production britannique et des groupes professionnels qui en vivent.

Si vous étiez décidés à donner, en tous cas, la préférence à M. Cavalcanti pour la mise en scène de votre film, vous auriez, certainement, trouvé une maison de production suisse qui aurait accepté sa collaboration pour vous rendre service.

Sur les écrans du monde

SUISSE

Un glacier filmé.

A la commission des glaciers a été récemment présenté par M. P.-L. Mercanton, directeur de l'Office central de météorologie à Zurich, un film de la crue du glacier supérieur de Grindelwald. La commission des glaciers de la Société helvétique des sciences naturelles, donnant asile à une suggestion du professeur de Quervain, a fait prendre quotidiennement, de quelques points fixes aux abords du glacier, dans des directions fixes aussi, avec le même appareil, des photographies du front. Groupées, sous la direction de M. Mercanton, en un film après sélection et après un ajustement laborieux, ces vues ont fourni une image à l'accélération de l'avance des glaces sur le terrain et de leurs modifications.

L'impossibilité d'obtenir des photographies assez fréquentes et surtout assez équidistantes dans le temps a malheureusement imprimé à la figuration cinématographique de la crue un caractère saccadé qui n'existe pas dans la nature. En outre, l'ablation introduit une apparente contraction et un évanouissement progressif des masses glacées durant leur descente qui, à première vue, déconcertent. Néanmoins, ce document, unique en son genre, est instructif et mérite l'attention en dépit de son imperfection. On ne voit guère d'ailleurs comment faire beaucoup mieux à cause des changements d'éclairage que la

saison, l'heure et les conjonctures météorologiques entraînent inévitablement.

Le contingentement «individuel» des films.

Le Département fédéral de l'intérieur a pris un décret pour fixer les contingents individuels d'importation des films. Ce décret ne limitera pas l'importation totale des films étrangers. Il a plutôt pour but de répartir plus équitablement l'importation entre les loueurs de films établis en Suisse. Cette mesure n'est pas dirigée contre des pays déterminés, car il n'y a pas de contingentement pour ces pays mais fixe les contingents individuels pour les entreprises particulières qui louent des films. Le libre marché des films demeure libre à l'intérieur de ce règlement. D'après une disposition de cette ordonnance de contingentement la concession de contingents peut être liée à des conditions dans l'intérêt de la production cinématographique, en particulier en ce qui concerne la création et le maintien du film suisse d'actualités.

FRANCE.

La France, qui ne sera pas représentée à Venise, organise un Festival International du Film sous la présidence d'honneur du maître Louis Lumière.

La participation de la France à la Biennale de Venise ayant été définitivement

écartée, Cannes a été choisie pour être le siège, en septembre prochain, vraisemblablement du 1^{er} au 15, du *Festival International du Film*, auquel toutes les nations sont invitées à participer.

En même temps que la désignation de la ville on a fixé en haut lieu le titre officiel et les grandes lignes de la manifestation qui doublera chaque année celle de Venise.

En attendant la construction ou l'aménagement d'une grande salle de 2 000 places destinée à réunir les congressistes, les réunions et projections de films auront lieu au Casino municipal. La Présidence du Conseil et le ministère de l'Education nationale ont déjà mis à l'étude la question de présentation des films pour les années à venir. Car on ne doute pas qu'on puisse, dès cette année, procéder au premier festival. Les Etats-Unis et l'Angleterre auraient déjà accepté le choix de Cannes.

Le Comité d'organisation s'est déjà plusieurs fois réuni, et voici quelquesunes des dispositions qui, croyons nous, ont été prises:

Les pays qui produisent annuellement plus de 300 films de long métrage auront la possibilité de présenter 12 films de long métrage et 10 de court métrage.

Ceux qui, chaque année, produisent plus de 100 grands films auront droit à 4 films de long métrage et à 6 de court métrage.

Ceux qui ne produisent pas 100 films de long métrage, pourront faire concourir 2 films de cette catégorie et 3 de court métrage.

La moitié des films de long métrage présentés par chaque pays devront être projetés pour la première fois en Europe, et toutes les œuvres soumises au jury devront avoir été réalisées dans les douze mois qui précéderont la compétition.

Il va de soi, que le Comité d'organisation se réserve le droit d'écarter toute œuvre pouvant porter atteinte au sentiment national d'un pays quelconque.

Chaque nation participante pourra se voir attribuer un Grand Prix pour une des œuvres qu'elle aura présenté.

Quant au Grand Prix International Louis Lumière, il sera attribué au meilleur réalisateur de tous les pays.

Il est également prévu des prix destinés au meilleur interprète masculin, à la meilleure interprète féminine, au meilleur scénario, à la meilleure partition musicale ... et aussi des médailles qui couronneront des dessins animés, des films documentaires, scientifiques ...

Chaque nation participante au Festival pourra désigner un membre du jury, étant

CINÉGRAM S.A. Genève

3, rue Beau-Site . Téléphone 2 20 94

Développement automatique
négatifs et positifs 35 mm
Enregistrement sonore VISATONE

entendu que cette personnalité n'appartienne à aucun titre à l'industrie Cinématographique. Le vote aura lieu à bulletins secrets.

On croit savoir que la Ville de Cannes s'attachera à offrir aux délégués, aux représentants de l'industrie cinématographique et à la presse, aux vedettes et aux réalisateurs qui viendront assister aux manifestations publiques du Festival, un accueil qui sera large et brillant. ...

*

La promotion du 14 juillet a apporté à M. Louis Lumière, membre de l'Institut, le plus grand hommage officiel: la Grand Croix de la Légion d'Honneur.

Cette distinction prépare l'éclat du Festival International de Cannes, auquel présidera M. Louis Lumière, et dont le plus haut prix portera le nom de l'inventeur du Cinématographe.

Red.: Nous présentons au Père du Cinéma français nos compliments respectueux.

Assemblée générale du Syndicat Français.

Mardi 6 juin, le Syndicat Français a tenu son assemblée générale statutaire.

Après la lecture du rapport moral rédigé par M. Gérard et du rapport financier, M. Raymond Lussiez, président, a mis les directeurs au courant des différentes questions intéressant l'exploitation à l'heure actuelle, parmi lesquelles nous relevons.

Le Contrôle des Recettes.

Les directeurs sont entièrement d'accord pour l'institution du contrôle des recettes. Il est logique, a dit M. Lussiez, que lorsqu'on exploite au pourcentage, que par conséquent le directeur et le distributeur travaillent en association, ce dernier ait un droit de regard sur les recettes réalisées.

Il faut également en finir avec cette légende qui nous fait passer pour des voleurs!

La limitation des salles.

Un grand pas a été accompli dans cette voie. Autrefois, on le sait, les distributeurs estimaient que plus il y avait de salles, plus il y avait de concurrence, ce qui augmentait les prix de la location.

Aujourd'hui, une meilleure compréhension se fait jour, les recettes subissent une répartition telle que les rendements deviennent nettement insuffisants.

Directeurs et distributeurs sont donc d'accord pour créer une commission mixte, des commissions régionales et un comité d'appel composé de personnalités neutres. En attendant que cette nouvelle organisation corporative soit fin prête, le Syndicat Français demandera au Gouvernement de décréter qu'aucune autorisation ne puisse être donnée pour la construction de salles nouvelles pendant six mois ou un an.

Les grands prix du cinéma français.

Le Grand Prix national français du cinéma a été attribué à *Quai des brumes*, de Marcel Carné.

La Fin du Jour, de Julien Duvivier, et *Feu de paille*, de Jean Benoit-Lévy, remportent la seconde place à égalité de voix.

Le prix du film documentaire va à *Somme-nous défendus?* et le prix du film scientifique revient au docteur Commandon pour deux films sur la microcinématographie.

Le Grand Prix du film pédagogique français a été attribué aux *Engrenages du centre de production*.

Le prix des meilleures actualités est décerné à *Unité française*, le vivant reportage du voyage effectué par le président Daladier à travers l'Empire français.

On tourne ...

Max Ophuls vient de donner le premier tour de manivelle de *François Ferdinand d'Autriche*, dont le scénario est dû à Marcelle Maurette et Jack Mayer et les dialogues à A. P. Antoine et Jacques Natanson. Edwige Feuillère, John Lodge, Jean Worms, Aimé Clariond, Aimos et Gabrielle Dorziat sont les principaux interprètes de ce film.

C'est dans les studios de Rome que Jean Choux réalise actuellement *La rose de sang*, tiré du roman de Pierre Benoit *Les Compagnons d'Ulysse*, dont Viviane Romance est la vedette féminine.

Raimu vient d'être engagé par C.I.C.C. pour tourner aux côtés d'Yvonne Printemps et de Pierre Fresnay dans «Le Duel», d'Henri Lavedan. Les prises de vues commenceront le 10 août.

Il est probable que Raimu soit aussi le partenaire de Marlène Dietrich dans *Dédé d'Anvers*. Marlène tournera ensuite un film sous la direction de Joseph V. Sternberg.

La Symphonie Religieuse présentera un film sur la restauration et la consécration de la cathédrale de Reims. On y verra, grâce à des années de persévérance, le travail accompli sur les magnifiques œuvres qui ornent la cathédrale.

Berthomieu a entrepris la réalisation de *La Neige sur les pas*, d'après l'œuvre d'Henry Bordeaux.

Fernandel tournera cet été dans un film sur la marine dont les prises de vues seront dirigées par Maurice Cammage. Il serait également le principal interprète de *Triplepatte* de Tristan Bernard et de *Le Chapeau de paille d'Italie* de Labiche, que l'on a l'intention d'adapter pour l'écran.

Au début du mois d'août, Jacques Constant entreprendra la réalisation d'un film tiré du roman de Georges Simenon, *Le locataire*, dont Mireille Balin et Georges Ri-

gal seront les vedettes. Le scénario a été adapté pour l'écran par André-Paul Antoine et Jacques Constant.

ANGLETERRE

Après les vives réclamations de toute l'industrie cinématographique contre les nouvelles taxes douanières insérées dans le budget sur l'importation des pellicules, le Chancelier de l'Echiquier a fait quelques concessions, mais l'industrie les trouva tellement insignifiantes que la désillusion ne fit qu'aggraver la situation.

Les différentes associations ont tenu des réunions de protestation et des conférences mixtes ont eu lieu. On s'étonnait en particulier qu'au moins les films d'éducation et documentaires n'aient pas été l'objet de larges mesures de faveur. En particulier, tous les films de voyage des Souverains en Amérique auraient été soumis aux nouveaux droits et même réduits pour les actualités. L'augmentation aurait constitué une charge intolérable (90 000 £ par an pour les actualités).

Mais la campagne active menée par l'Industrie du Cinéma, contre l'introduction dans le budget des nouvelles taxes douanières s'est terminée par une victoire. Le Chancelier de l'Echiquier a annoncé le 22 Juin, à la Chambre des Communes, que ces aggravations de charges étaient retirées.

Dix-sept branches du Cinéma avaient envoyé une députation au Chancelier de l'Echiquier, et les délégués avaient remis seize mémoires protestant contre les nouveaux impôts. Le Ministre, quelque temps après, avait consenti à réduire la charge des deux tiers pour les films d'actualités, et les Sociétés exploitant ces films avaient déclaré que, solidaires des autres, elles n'accepteraient pas cet allègement insuffisant. La campagne avait repris de plus belle et on lisait tous les jours, dans les journaux du soir de grosses manchettes comme celles-ci: «Les Cinémas vont-ils être obligés d'augmenter leurs prix?»; «Les Cinémas vont-ils être obligés de raccourcir leurs programmes?»; «Les actualités vont-elles disparaître?»; «Les studios vont-ils fermer en partie?»; «Va-t-il y avoir encore plus de chômeurs dans l'Industrie du Cinéma?».

Dès le surlendemain de la décision de faible allègement du Ministre, il paraissait dans tous les Cinémas de Londres, un film de protestation expliquant la charge que représentait le nouvel impôt pour le Cinéma et 4 000 tirages de ce film étaient expédiés par avion en province.

Quelques jours après la nouvelle de la déclaration de suppression paraissait et aussitôt les journaux ont publié, en manchette: «Merci, M. le Chancelier! L'Industrie britannique du Cinéma, Producteurs, Loueurs, Directeurs, Actualités, Techniciens et autres Industries rattachées, vous adressent leurs vifs remerciements avec leurs milliers d'employés et avec tout le public!»

Pendant les trois derniers trimestres, la Librairie Nationale du Film du «British Film Institute» a acquis environ 300 films de plus, ce qui porte sa collection à plus de 1000 films, totalisant un métrage de plus de 600 000 m qui comprennent surtout des anciens films de premier plan.

Télévision.

La Société des Loueurs et l'Association des Directeurs ont tenu plusieurs conférences sur la question de la Télévision, en vue de l'établissement du mémoire commun à soumettre au Postmaster General; le projet établi par la Conférence sera examiné séparément par chacune des Associations, en particulier au Congrès prochain de Blackpool par celle des Directeurs.

Le Derby a été télévisé par les trois systèmes, Gaumont-British a rediffusé le système Baird dans les salles de New Victoria, Marble, Arch Pavilion et Tatler; le système Scophony a été présenté à Odéon et Leicester Square; Marconi a fait simplement une démonstration privée au studio Hayes, où les représentants du cinéma et de la presse étaient invités.

Les deux faits ci-dessus montrent le nœud de la difficulté: alors que l'Association des Directeurs, en tant que corps constitué, se fait un devoir de demander à la Société des Loueurs de faire interdire la télévision des films, elle est toute disposée à sanctionner l'introduction du film télévisé sur grand écran et deux membres importants, Gaumont British avec Baird, et Odeon avec Scophony ne s'en font pas faute à propos du Derby. Il s'agit de trouver le moyen de concilier ces deux points de vue opposés dans le mémoire au Postmaster General.

La Télévision est également le sujet principal du Congrès annuel de l'Exploitation britannique à Blackpool.

Comme tous les ans, à la même époque, les exploitants de cinéma anglais viennent de tenir leur congrès annuel. Celui de 1939 a eu lieu à Blackpool, la fameuse plage du Lancashire.

Plus de 2000 personnes, exploitants, distributeurs, techniciens, assistaient à ce congrès, au cours duquel d'importantes questions ont été examinées et discutées: «redundancy» (surabondance) des salles, «bank nights», et autres pratiques spéciales imitées de l'Amérique pour attirer le public dans les cinémas.

Mais le principal sujet du congrès a été la *télévision*.

Devant le développement constant que cette nouvelle forme de spectacle est en train de prendre outre-Manche, les exploitants veulent prendre des mesures, mais lesquelles?

Après l'audition de plusieurs rapports de la commission spéciale nommée voici deux ans par l'Association des Exploitants, pour étudier la question, il a été décidé

de laisser à cette commission liberté complète de manœuvre, notamment pour les rapports avec la B.B.C.

Que va faire le cinéma en face de la télévision? Déjà tous les distributeurs ont décidé de ne fournir aucun film à la B.B.C. Mais même si les possesseurs d'appareils de télévision ne peuvent plus voir de cinéma à domicile, il restera la question épineuse de la télévision sur grand écran, projetée dans les salles.

Ici tout dépend du Ministre des Postes. En fait, c'est le succès que le public fera à la télévision chez soi ou sur grand écran, dans les cinémas, qui décidera.

*

Parmi les nombreux rapports présentés à ce Congrès, au sujet de la télévision, on cite les suivants:

D'après le Major Bell, il ne fait aucun doute que les neuf millions de propriétaires d'un appareil de T.S.F. auront dans quelques années leur appareil de télévision, mais cela ne portera pas plus de tort au Cinéma que ne le fait la T.S.F. actuellement.

Sur le grand écran des salles, la télévision viendra s'ajouter au son qui s'est introduit il y a quelques années. Actuellement on peut évaluer le prix de l'installation entre 1250 et 2000 Livres (entre 250 000 et 350 000 francs); à l'abonnement, 8 livres (1400 fr.) par semaine. On ne saurait trop recommander aux Directeurs de s'assurer des équipements de toute première qualité et, en tout cas, de ne pas entreprendre cette installation avant que l'industrie de la télévision n'ait assuré un fonctionnement commercial bien établi.

*

D'autre part P. Autré écrit dans la «Cinématographie française:

La télévision sur grand écran dans les salles de cinéma, dont on a tant parlé depuis un an, est bel et bien une réalité. Nous avons pu le constater de nos propres yeux en assistant dans deux cinémas de Londres à la transmission d'une cérémonie militaire, le «Trooping of Colour».

Cette parade annuelle a lieu à l'occasion de l'anniversaire du roi et consiste en un défilé de troupes suivi d'une présentation d'étendard. Le Roi Georges VI. étant alors au Canada, avait été remplacé par son frère, le duc de Gloucester, au cours de cette cérémonie.

Cinq salles relayaient la transmission: trois équipées avec le système Baird et deux avec le système Scophony.

Les séances étaient publiques et aux prix ordinaires des places. Ayant lieu le matin, le public n'y fut pas aussi nombreux que s'il s'était agi de la télévision d'un événement se déroulant le samedi après-midi ou le soir.

Afin de comparer les deux systèmes nous nous rendîmes d'abord au Marble Arch Pavilion.

Quand la cérémonie commença l'écran de 6 m sur 4.50 m s'éclaira d'une lumière légèrement jaune, mais très intense.

Après un vrai fondu enchaîné nous vîmes en premier plan les images des cavaliers passant de profil, et là, les images étaient aussi bonnes et aussi nettes que dans un film d'actualité.

A noter la qualité du son, transmis directement et très supérieur au meilleur enregistrement sur pellicule.

Ajoutons que les images étaient très stables et que le seul flou notable se produisit dans les arrières plans au cours des panoramiques.

Au bout de trois-quarts d'heure, nous quittâmes le Pavilion pour nous rendre à côté au Monseigneur News Theatre.

Là, l'écran était beaucoup plus petit, 2 m sur 3 m avec le système Scophony qui est basé sur une analyse mécanique des images; la projection se fait par transparence. Les images étaient plus blanches et plus lumineuses, par suite des dimensions plus restreintes de l'écran, La netteté surtout au début semblait un peu moins bonne qu'avec le procédé Baird. Mais toute la fin de la cérémonie fut merveilleusement transmise. Et certaines images étaient si nettes qu'elles suscitèrent, comme au Marble Arch, des murmures d'admiration.

D'après les journalistes anglais, cette télévision du «Trooping of Colour» est la meilleure qui ait jamais eu lieu à ce jour. Cela par suite des derniers progrès techniques accomplis et aussi grâce au temps splendide qui régnait ce jour-là.

Que doit-on conclure de ces séances de télévision?

A notre avis, l'installation de la télévision dans les cinémas ne peut se justifier que par l'intérêt du spectacle transmis. Des événements comme le Derby d'Epsom, les matches de boxe, l'arrivée à Londres d'un souverain étranger, la course Oxford Cambridge ne se produisent pas tous les jours. Il ne faut donc pas compter sur plus d'une vingtaine de séances intéressantes par an.

Le public viendra, non pas pour avoir la télévision à laquelle il est déjà habitué et qui ne l'étonne plus, mais pour assister à un «event». Le succès de la séance dépendra donc avant tout de l'heure et du jour où se produit l'événement transmis. La supériorité de la télévision sur le film d'actualité consiste dans le fait qu'elle nous montre un événement au moment où il se produit et qu'on n'en connaît pas l'issue. Mais si cela se passe un après-midi de semaine, le grand public, qui travaille, ne peut y assister. D'où infériorité sur les actualités du cinéma.

Conclusion: Si techniquement la télévision sur grand écran est un problème plus ou moins pratiquement résolu, son utilisation ne pourra être que très restreinte.

D'ailleurs, ce n'est pas là que les exploitants anglais voient le danger de la télévision.

Ce qu'ils craignent avant tout, c'est l'utilisation des films par la B. B. C. qui donnerait à domicile des spectacles cinématographiques.

graphiques risquant ainsi de retenir le public loin des cinémas.

L'interdit de la C. E. A. sur l'utilisation des films en Télévision est à ce point de vue très caractéristique.

ÉTATS-UNIS

La Société des Producteurs et Loueurs de Films en Amérique (M.P.P.D.A.) vient de faire paraître une brochure intitulée «Film Facts», qui donne toutes sortes de renseignements sur l'Industrie du cinéma en général: statistiques, renseignements sur le personnel des grandes sociétés, explications sur les procédés de production, de location, de présentation des films. Entre autres renseignements généraux, il y est indiqué que le nombre des spectateurs du cinéma s'est élevé, par semaine, en 1938, à 85 millions aux Etats-Unis, à 150 millions dans le monde entier. *

Une invention, qui avait été laissée un peu de côté au moment de la fièvre du premier développement de la télévision, paraît reprendre de l'importance en Amérique, et la démonstration en est faite à la Foire de New-York, où l'on voit apparaître sur l'écran le fac-similé d'un journal au fur et à mesure qu'il s'imprime. Ce serait le journal télévisé qui ferait concurrence au journal parlé; deux systèmes commencent à se développer aux Etats-Unis: le R.C.A. et le Finch. On déclare qu'on se heurterait à infiniment moins de difficultés qu'avec la télévision, telle qu'on la pratique et qu'on la travaille actuellement. *

Après des pourparlers qui durent depuis deux ou trois ans, le texte d'un Code d'arbitrage «Trade Practice Code» à appliquer pour régler, sans passer par les tribunaux, les contestations entre Loueurs et Directeurs concernant la location des films, a été enfin mis définitivement au point et envoyé aux représentants de toutes les organisations de Directeurs. On espère que la majorité de ces organisations l'accepteront peut-être avec quelques légères modifications. Il faut remarquer, du reste, que, jusqu'à présent l'adhésion de principe à cette façon de régler les contestations n'a été donnée que par une trentaine de villes, appartenant à 24 Etats différents. *

La première démonstration de télévision sur grand écran de cinéma a été donnée par la Société Baird à New-York pendant un de ces derniers weekends: elle a remporté un grand succès devant un auditoire comprenant les représentants de tous les grands journaux et des associations de cinéma et de théâtre. *

Paulette Goddard donnera la réplique à *Charlie Chaplin* dans le premier rôle 100 % parlant de ce grand acteur. Elle sera la vedette féminine de ce film, intitulé provisoirement «Le Grand Dictateur». La nouvelle en a été officiellement annoncée par Alfred Reeves, Directeur général de la Chaplin Corporation.

Suivant l'usage de Chaplin, aucun renseignement sur l'intrigue proprement dite n'est communiqué. Il suffit d'ailleurs de savoir qu'il s'agira d'une comédie développant le sujet indiqué par le titre. *

La rentrée à l'écran d'Al Jolson dans *Rose de Broadway* a reçu un si chaleureux accueil de la part du public dans tous les pays, que l'ont vient de donner au célèbre chanteur le principal rôle de *Swanee river*, le film musical le plus important de la saison américaine prochaine. *

Feodor Chaliapine, qui ressemble étonnamment à son père, l'illustre basse, se prépare à faire une carrière théâtrale et cinématographique à Hollywood. Il vient d'être désigné pour tenir son premier rôle important, celui d'un soldat russe dans le film *Balalaika*, dont Nelson Edy et Ilona Massey sont les principales vedettes et Reinhold Schunzel le metteur en scène. *

De retour d'une série de concerts dans 21 villes des Etats-Unis, Jeannette MacDonald se prépare à tourner dans son nouveau film qui sera une adaptation musicale de *Smiling Through*. *

ITALIE.

La Biennale Cinématographique de Venise aura lieu du 3 au 18 Août.

Sa durée est habituellement de 15 jours.

Les pays suivants ont officiellement informé de leur présence aux concours: Suède, Japon, Roumanie, Allemagne, Bohême, Espagne, Indes, Sud-Afrique, Argentine, Belgique, Suisse, Italie, etc.

Divers amendements ont été apportés au règlement de l'Exposition d'Art cinématographique de Venise; l'un d'eux, particulièrement heureux, modifie la composition du Jury international. Il serait composé de *personnalités directement compétentes, et non de délégués officiels des gouvernements*. Cette modification suffirait, sans doute, à restreindre, dans une large mesure, l'ingérence de la «politique».

La Grande-Bretagne aurait conditionné son adhésion au règlement de divers achats de films accrochés par le clearing.

L'Espagne, dégagée de la guerre civile, est la nouvelle participante à la Biennale. La reprise d'activité de ce pays sera très intéressante à suivre.

La Suisse enverra 9 films à Venise. *

Le congrès de la Chambre internationale du film, qui devait avoir lieu au mois de mai, vu la situation politique, a été renvoyé. Il se tiendra probablement en septembre à Rome. *

Au cours d'une réunion des représentants des grandes firmes italiennes du Cinéma, à Cinecitta, le Ministre de la Culture Nationale a annoncé la création d'un prix annuel de 100 000 livres pour le meilleur scénario de film.

ALLEMAGNE

Le président de la Chambre nationale du film allemand.

Le docteur Gëbbels, ministre de la Propagande, a délié de ses fonctions — sur sa demande, dit-on — le docteur Lehnisch, président de la Chambre nationale du film.

Tandis que le docteur Lehnisch se consacrera à des travaux d'économie politique, son successeur a été désigné: c'est Karl Fröhlich, qui, deux fois, fut déjà titulaire du Prix national allemand, et l'on sait que le nouveau président a réalisé dans sa carrière de très nombreux films. *

Emil Jannings, le grand acteur, prépare actuellement son prochain film *Le dernier appel*, que M. W. Kimmich mettra en scène.

DANEMARK.

Il n'existe aucune loi de contingentement. Une loi du 13 Avril a créé un Office Central du cinéma dont la principale mission est de favoriser la production danoise; c'est un organe de location national, la location d'un film danois ne peut pas être faite par une maison ou une filiale étrangère. La même loi a créé une Caisse du Cinéma, alimentée par une taxe sur les salles; elle dispose actuellement de plus de 12 000 couronnes.

On compte au Danemark 30 maisons de location dont 7 sont des filiales américaines: les directeurs de ces maisons doivent être de nationalité danoise. *

La censure danoise a admis en 1937-38 2 398 films mesurant 1 929 000 mètres, contre 2 460 en 1936-37, mesurant 1 821 000 m. Ce total comprend respectivement 354 grands films (au-dessus de 1000 m). Le reste comprend 436 courts (372 en 1936-1937), 885 actualités (618), 365 films réclame et 358 films de format de 16 mm.

Salles. On comptait, au 1^{er} Avril 1938 370 cinémas, contre 358 à la même date de l'année précédente.

Les prix d'entrée varient entre 1,75 couronnes et 70 ore.

Impôts. Une loi de 31 Mars 1935 a établi une licence d'ouverture de salles qui varie selon le nombre de places et celui des représentations.

PAYS-BAS.

Il y aurait, paraît-il, conflit entre le «Nederlandschen Biosecofond» (Association des Directeurs hollandais) et les grandes sociétés américaines, et cela produit actuellement une certaine agitation dans les milieux cinématographiques hollandais. Ces derniers voient d'un mauvais œil, déjà depuis quelque temps, que les filiales américaines en Hollande emploient du personnel américain; en outre, dernièrement, Metro-Goldwyn-Mayer a manifesté le projet d'ouvrir à Amsterdam un grand cinéma lui appartenant, aussi les Directeurs hollandais font-ils tous leurs efforts pour s'y opposer.